SDMIS 69
SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS
04.72.80.53.98
17 Av. DEBOURG
69007 LYON
gestion@syndicatautonomesdmis.com
sasdmis69@gmail.com

Monsieur le directeur
du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours

Lyon, le 01 février 2021

N° 2021_10

Objet :
- Propositions de solutions transitoires quant à la prise en charge des EPI SUAP
- Demande d'intégration du groupe prévention fonctionnel EPI

Monsieur le directeur,

Nous connaissons votre politique en matière de sécurité au bénéfice des agents du SDMIS. Sachez que nous reconnaissons que les avancées et travaux du service sont quotidiens, nous n'hésitons pas à accompagner ces dynamiques positives.
Conscients que, malgré la volonté de faire avancer les choses, le facteur temps pour les processus d'élaboration, de mise en place et d'application de ces politiques est un élément à pendre en compte. Ce courrier vise à vous exprimer deux demandes allant dans le sens de la politique du SDMIS.

Demande de mesures transitoires sur la prise en charge des EPI SUAP :

Les problématiques liées à la crise sanitaire accélèrent la demande de vos sapeurs-pompiers de se doter en centres de secours à départs immédiats de moyens pour le lavage et le séchage des EPI type B1 dédiés aux interventions de secours d'urgence aux personnes. Dans certains centres, les produits de lessive sont pris en charge par la collectivité, il s'agit là d'une mesure transitoire sollicitée par les agents. Sachant que le délais pour mener à terme le projet EPI dans sa globalité et la décision politique des Elu.e.s du conseil d'administration qui entérineront ou non les mesures proposées, il paraît indispensable pour vos agents de terrain de mettre en place des mesures transitoires supplémentaires. Se faisant rapporteur des agents, ceux-ci demandent au service pour les CADIM qui en exprimeraient la demande une participation partielle ou complète pour l'achat d'un lave-linge et sèche-linge. Nous procédons d'ores et déjà à un état des lieux avec une quantification de la demande et du coût potentiel.

Demande visant à intégrer le groupe prévention des risques fonctionnels EPI :

Nous vous demandons l'autorisation d'intégrer le groupe de travail cité supra. Le chemin est encore long et c'est un travail de fond qu'est la prise en compte des risques fonctionnels en lien avec les équipements de protection individuelle.
L'objectif est de participer pour répondre aux besoins du service en collant au plus près des attentes des SPP et PATS. Persuadés que vous accepterez notre demande, vous pouvez constater que cette demande est basée sur la bonne volonté.

Nous restons à votre entière disposition et celle de vos services pour de plus amples informations.

Veuillez, Monsieur le DDMSIS, agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat Autonome
SDMIS SPP- PATS
Président départemental
Steeve MARTINEZ

